**Des *munaqabas* aux *Femen* : le (dé)voilement du corps féminin comme problème public dans la période de la transition tunisienne.**

Dans le contexte postrévolutionnaire tunisien, deux affaires à priori sans aucun lien entre elles, mettent en question l’usage du dévoilement et du voilement du corps féminin pour défendre deux modèles de société. Dans ce contexte de chantier étatique, le corps féminin est mis en scène pour défendre ce qui devrait être, selon les acteurs, la nouvelle Tunisie. Ainsi, ils exploitent dans leurs revendications des positionnements extrêmes de deux visions de la société et de la politique tunisienne. D’un côté des munaqabas abordent l’espace public via l’université de la Manouba pour exiger la liberté vestimentaire et pour mettre en valeur la conception de la pudeur féminine liée au voilement. De l’autre côté la jeune Amina, poitrine dénudé, défend la réappropriation du corps féminin en critiquant la conception de l’honneur et de la pudeur. Le dialogue, invisible à l’œil nu, entre ces deux actes transgresseurs et extrémistes, nous permettront d’aborder la construction du corps féminin en tant que problème public. Au travers de la dénonciation des acteurs, de la médiatisation des affaires et de l’usage politique de ces derniers nous mettrons en exergue la place de la question de la femme au cœur de la lutte entre deux projets de société.

1. **Niqab : Liberté vestimentaire ou libertés académiques ? De l’importance de la construction de la dénonciation.**

La première affaire a lieu en novembre 2011, juste après les premières élections post-révolution, au sein de la faculté de lettres de la Manouba à Tunis. Un groupe de jeunes,  appelés « talaba revolution », organise un sit-in de plusieurs mois dans l’enceinte de la faculté afin de revendiquer le droit pour certaines filles portant le niqab d’assister aux cours. Au fur à mesure des semaines, les sitinneurs élargissent leurs revendications : l’installation d’un lieu de prière, séparation des garçons et des filles lors des cours ou interdiction de certains objets d’étude artistique, comme certaines pièces de Michael Angelo. De leur côté, le Doyen et les professeurs lancent une compagne pour défendre les libertés académiques et éviter de mêler la religion aux questions universitaires. La tension monte au fil des mois autour de ces deux positions. Finalement, dans un climat de violence symbolique mais également physique, la faculté est fermée à la fin de l’année pour rouvrir en janvier 2012, date d’intervention des forces de l’ordre pour libérer l’espace du sit-in. A l’intérieur de cette affaire, nous pouvons différencier 3 affaires différentes qui sont reliées entre elles mais auxquelles les acteurs se référent séparément. L’affaire du niqab qui prend compte des demandes salafistes et des munaqabas pour l’acceptation du niqab au sein de l’université. Cette affaire peut s’étendre au-delà de la faculté de la Manouba, car ces mêmes demandes ont été formulées dans des autres institutions avec des réactions différentes, celles-ci vont de l’acceptation du niqab avec certaines conditions jusqu’à l’interdiction totale. L’affaire du drapeau fait référence aux événements qui ont eu lieu à la faculté de lettres de la Manouba le 7 mars 2012. Lors d’une escalade de violence, des salafistes sont montés sur le toit de la faculté pour changer le drapeau tunisien par le drapeau salafiste (drapeau noir imprimé de caractères blancs la *chahada*). Face à cet outrage au symbole national, une universitaire, Khaoula Rachici, monte au toit pour l’enlever et elle en est attaquée par les salafistes. Finalement l’affaire de la gifle qui fait référence au procès qui a été intenté à l’encontre du doyen. Une des munaqabas a engagé de poursuites judiciaires contre le doyen pour « l’avoir giflé », ce qui a débouché en procès judiciaire. Une autre plainte contre les deux filles pour destruction du bien public a été déposée par Habib Kazdaghli. Le procès du doyen, qui risquait 5 ans de prison pour «acte de violence commis par un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions » se solde en 2013 avec la condamnation des filles à 4 mois de prison avec sursis pour « agression sur fonctionnaire » et l’acquittement du Doyen faute de preuves.

Dans un premier temps, l’affaire du niqab a la Manouba est largement comprise comme une affaire qui met en question les libertés individuelles et notamment la liberté vestimentaire. Toutefois, les actes des salafistes et la construction de la dénonciation de la part des universitaires ont une influence directe sur la façon dont cette affaire est comprise par l’opinion publique. Il a été question de deux dénonciations confrontées : l’une venant des universitaires et de leur entourage ; l’autre provenant du groupe « *talaba revolution* », qui se définit comme appartenant à la mouvance salafiste.

Le mouvement contestataire est lancé par le groupe salafiste « *talaba revolution* ». Ce groupe est composé de femmes portant le niqab – le nombre de femmes varie selon la période- et d’hommes qui les soutiennent dans leur cause. Certains sont étudiants de la faculté et des autres extérieurs à celle-ci. Le noyau est composé d’une cinquantaine de personnes, qui appellent des renforts à plusieurs reprises pour faire du forcing. La mobilisation va être soutenue par des personnes venant du monde politique, notamment *Ansar Al-Charia* dans leur lutte globale – le chef de l’organisation, Abou Iyadh, ayant donné un meeting à l’intérieur de la faculté - et des politiciens d’Ennahdha en ce qui concerne leurs revendications sur le niqab. L’identification de l’interdiction de niqab à la faculté comme une « injustice » à laquelle le groupe va se référer comme offense qu’il faut réparer est le détonateur de leurs revendications.

Ils tentent des procédés de généralisation de la cause en avançant « des principes d’équivalence et en établissant des références à l’intérêt commun » (Boltanski, 1990) : les libertés individuelles et le droit à l’éducation sont évoqués pour défendre le choix de ces filles. Ces valeurs plutôt universalistes se mélangent avec des valeurs spécifiquement issues de la culture arabo-musulmane, comme la question de la pureté de la femme. Ces « valeurs musulmans » sont largement relayées quand il est question d’élargir les revendications pour la salle de prière, la séparation des sexes, etc. Le groupe n’hésite pas à faire référence à la Révolution tunisienne comme source de l’acquisition de ces libertés et ces droits : Par exemple dans un article paru dans l’Obs, Imen Bleue affirme *« Je me sens précieuse et fière, avec coquetterie. Le niqab - interdit sous Ben Ali - est "l'emblème de notre liberté", conquise "grâce à la révolution" »*. La révolution leur permet de donner une dimension collective à leurs revendications. Le chercheur Loic LePape, lors de son séjour en Tunisie a rencontré ces femmes et il en résume ainsi les principales caractéristiques de leurs discours par rapport au choix du niqab :

« J’ai rencontré et interrogé des jeunes femmes qui portent le *niqab* et qui luttent, dans leurs universités respectives, pour accéder aux cours et aux examens. Ces jeunes femmes m’ont livré des discours quasi identiques et presque stéréotypés. Les principales caractéristiques en sont : un choix fortement individuel (elles sont toutes célibataires), non contraint, basé sur l’affirmation d’une relation personnelle avec Dieu ; un discours demandant la reconnaissance de leur droit à s’habiller comme elles le souhaitent dans une Tunisie ouverte aux revendications pluralistes ; une non-implication et un désintérêt affiché pour la politique ; un respect apparent des autres groupes et associations politiques au sein de l’université et dans l’espace public. »[[1]](#footnote-1)

En outre, le droit vestimentaire est souvent invoqué en parallèle à l’interdiction du hijab et à la persécution de la religion dans la période de Ben Ali. Cependant, ce choix vestimentaire est accolé à une vision de la femme issuée la pensée salafiste, un modèle de femme inspiré des femmes du prophète. Dans un documentaire réalisé par Agnès De Féo, des munaqabas prennent la parole pour mettre en exergue que c’est une obligation religieuse et que « Dieu mérite qu’on sacrifie tout pour lui »[[2]](#footnote-2). Cette éthique vestimentaire renferme une image de la femme dont l’honneur et la décence sont relié au fait de couvrir le corps en public. Toutefois, les actrices ont tendance à aborder cette question de telle façon que le fait de porter ce poids soit un honneur, qu’elles se sentent comme « des pierres précieuses que Dieu veut protéger de l’extérieur »

Cependant, l’affaire de la Manouba ne se réduit pas aux revendications à propos de l’usage du niqab et de la question du corps féminin. Leurs demandes vont s’élargir au fur à mesure, notamment à la question de créer une mosquée à l’intérieur de l’université, ils vont questionner la mixité, etc. Ces autres revendications vont être mises de côté à un moment donné pour se concentrer sur la défense de la cause du niqab par manque de suivi populaire. Dans un entretien publié par « Jeune Afrique » le 2 mars 2012, avant les événements du drapeau et de la supposée gifle, le leader du mouvement, Mohamed Bakhti, mis en avant les objectifs du sit-in de la Manouba, niant en bloc avoir questionnée la mixicité :

**«**Nous voulons que le port du niqab soit autorisé et qu’il y ait un lieu de prière au sein de la faculté. Nous n’avons jamais remis en question la mixité dans les espaces publics. Le doyen avait promis une mosquée puis s’est rétracté ; il faut qu’il honore son engagement. Le problème est que la faculté est entre les mains de gauchistes, alors que la révolution a montré que [nous sommes un peuple dont les valeurs sont issues de l’islam](http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA2657p040-045.xml4/tunisie-islamistes-islam-niqabtunisie-la-mauvaise-foi-des-integristes.html). Il faut revoir la composition des conseils qui dirigent les universités. »

Les principes de validation généraux, auxquels les salafistes se référent, varient en fonction de la thématique. Si le niqab est une question des libertés individuelles, la création d’une mosquée pour sa part s’attache plutôt au rapport avec le religieux en tant que « particularité tunisienne », que critique l’impérialisme et la contamination européenne de la société tunisienne, qui est à proscrire. Ils abordent l’affaire en incluant deux niveaux dans leurs discours : d’abord le cadre universaliste avec des droits fondamentaux puis un cadre particulière liée au pays et à sa culture arabo-musulmane.

Le répertoire d’actions reste fort traditionnel avec des sit-in, des manifestations, des meetings, des passages dans les médias pour revendiquer, des communiqués, des actions via les réseaux sociaux, l’affichage, l’usage d’hautparleurs, l’occupation d’une salle de cours pour créer la salle de prière, les démarches judiciaires, etc. Ils font recours à des actions de type agressif et violent : du forcing pour laisser passer des *munaqabas* en cours, le changement de drapeau, l’agression physique et/ou verbale à des professeurs et à des étudiantes non-voilées, etc.

Dans un premier temps, leurs revendications sont largement appuyées par une large partie de la société et l’opinion publique tunisienne qui a tendance à mettre en avant la défense des libertés, y compris les libertés individuelles et vestimentaires. Cependant, l’usage de la violence, la fermeture de l’université et l’incident du drapeau ont provoqué un retournement de l’opinion publique face à ces revendications. C’est à ce moment que les revendications et les mises en garde du Doyen et des  « modernistes » commencent à prendre de plus en plus de place au sein de l’opinion publique.

La dénonciation des universitaires pour contraire les revendications salafistes se divise en deux discours complémentaires. D’abord le discours pour justifier l’interdiction du niqab qui se centre notamment sur des raisons d’ordre sécuritaire et pédagogique. Ensuite, ils dénoncent l’attaque aux libertés académiques en mettant en avant les valeurs humanistes et la nécessité de séparer la religion de la dispense du savoir. La question du niqab selon eux n’est qu’un moyen de contrôler l’Université et l’enseignement en général. L’affaire de la Manouba est, selon eux, une espèce de test pour mesurer la résistance de la société face à leur projet de réislamisation de la société.

 « Donc, évidement je pense que cette façon de faire intervenir le niqab est une manière détourné de mettre au pas l’université, par l’intermédiaire de cette affaire-là. S’ils réussissent le niqab c’est la preuve qu’ils sont devenus dociles et qui peuvent accepter tout. Si on arrive à enlever la mixité ça veut dire qu’au nom de la tradition deviens dociles à nous. S’ils disent que la salle de prière est une exigence normale, il faut la faire, ça veut dire qu’on peut par la religion leur imposer des choses. Ça deviens quoi la religion ? Elle devient un outil d’hégémonie. Tu vois, tout est simple, il a l’air de rien, il suffit de leur donner une petite salle, mettre à côté… mais dès que vous leur donnez une salle ils vont vous dire c’est une espace sacré ici, ce n’est pas votre espace, restez là-bas et vous n’avez pas le droit de rentrer, ils peuvent vous mettre des armes la-bas… oh vous parlez d’armes donc vous êtes méfiant par rapport aux musulmans… C’est comme ça, donc on ne sait pas où est-ce que cela peut nous amener. Lorsqu’évidement dans une société où la loi n’est pas forte et la démocratie est à ses débuts… » (Kazdaghli, 2014)

Ce discours peine à circuler dans l’espace public justement à cause de la crainte de se voir accuser de islamophobe, notamment après la persécution qu’ont souffert les islamistes pendant la période de Ben Ali. La difficulté rencontrée par les acteurs se centre notamment sur le passage de la justification de l’interdiction du niqab à la défense des libertés académiques. Le public non concerné tend à ne pas voir la relation entre ces questions, comme ils le font valoir les acteurs dans plusieurs entretiens lors de notre enquête :

« Le symbole était d'abord de s'attaquer à la Manouba et ils n'y sont pas arrivés, heureusement grâce justement à la ténacité. Bon ça avait permis aussi d'affiner beaucoup les arguments de la lutte pour les libertés académiques. Parce que les gens disaient "quel rapport avec les libertés académiques?" Si, c'est très en rapport avec les libertés académiques parce qu'une fois qu'on accepte que quelqu'un se couvre pour des raisons religieuses. C'est bien clair! Si vous lui accordez ce droit, vous acceptez l'argument religieux maintenant. Une fois que vous lui donnez raison pour l'argument religieux, c'est terminé, la suite ne vous appartient plus » (Nacache, 2015)

Nous remarquons la capacité de généralisation du groupe d’acteurs universitaires pour passer d’un événement qui avait été abordé sur la question des libertés individuelles dans l’espace public à un événement dans laquelle des questions plus profondes sont mises en question comme les libertés académiques par les ingérence de la religion.

Faute de manque de soutien d’un public plus large, les acteurs ont utilisé différentes manouvres d’agrandissement de la victime et de généralisation pour contrer les arguments de leurs opposants. Ils ont notamment mis en avant la position de la victime en tant que Doyen de la faculté, des relations avec les sphères politiques mais aussi ils ont joué la carte de « l’internationalisation » des revendications avec des appuis du milieu universitaire international, institutions et personnes de renomme de tous les bords ont signé des pétitions, ils ont soutenu le doyen avec des interventions dans la presse, assistance au procès, etc. La mise en équivalence de l’affaire de la Manouba avec la lutte contre l’islamisation, notamment dans les médias étrangers, a permis de monter l’affaire à une dimension collective de défense des droits et libertés en Tunisie, face aux « attaques islamistes ».

1. **Face à la pudeur plébiscitée sous le voile intégrale, le dénuement comme réappropriation du corps féminin ?**

Le deuxième cas est celui de l’emprisonnement d’Amina Femen, une jeune fille qui a posté sur un réseau social la photo de sa poitrine dénudée, avec l’inscription en arabe « جسدي ملكي ليس شرف أحد ». Les médias tunisiens et internationaux se font écho de la photo et du message d’Amina, qui serait connue comme la première *Femen* tunisienne. Les répercussions via le net et dans la rue ne se font pas attendre, des menaces et des messages de soutien remplissent son mur Facebook ; la page de Femen sera à plusieurs reprises piratée avec des menaces telles que : « on vous coupera les seins », « chiennes », etc. ; ou des demandes de lapidation comme celle prêchée par Adel Almi, le président de l’Association centriste pour la sensibilisation et la réforme, sur les médias tunisiens.

Amina continue toutefois à publier des photos sur les réseaux, avant de passer à l’acte en faisant des actions publiques lors d’événements pour protester contre la montée de l’islamisme. Le premier mai 2013, Amina tente de s’introduire au meeting du Congrès pour la République, pour dénoncer la ministre Sihem Badi, mais les policiers l’interceptent avant qu’elle puisse accéder à la salle. Le 19 mai, elle se déplace à Kairouan lors du congrès du parti *Ansar Al-Charia* afin de réaliser une « action coup d’éclat ». Elle est, par contre, arrêtée pour avoir tagué le muret du cimetière à Kairouan. Elle est conduite à la prison de Messaadine et inculpée pour détention d’un aérosol d’autodéfense et de profanation d’un cimetière. Elle peut encourir jusqu’à deux ans et demi de prison.

Le 29 mai, lors d’une action seins nus pour soutenir Amina, trois Femen sont interpellées devant le palais de justice de Tunis. Les trois activistes sont emprisonnées et jugées à Tunis. La justice demande 6 mois sans sursis, mais elles obtiennent finalement leur libération après avoir présenté leurs excuses en août 2013.

Face à leur incarcération, les actions en Europe se multiplient, demandant la libération d’Amina mais aussi celle des trois Européennes arrêtées après l’action « seins nus ». Pour les soutenir, les Femen lancent une campagne surnommée « Topless Jihad day », dans laquelle elles scandent des slogans contre l’islam, imitent la prière islamique en pleine rue et brûlent un drapeau salafiste, entre autres actions subversives. Ces actions ont aussi été accompagnées de nombreuses lettres ouvertes, images, tweets, posts Facebook, publiés en soutien aux Femen. Des actions ont été menées en Europe auprès de certains hommes politiques tunisiens lors de leur visite à Bruxelles.

Cette campagne provoque des réactions chez de nombreuses musulmanes dans le monde musulman ainsi qu’en Occident. Les musulmanes critiquent notamment l’attitude de Femen face à leur religion, la conception de la liberté liée à la nudité ou encore la paternalisation de la femme musulmane. Elles mettent notamment en avant leur capacité à se défendre toutes seules, à se libérer toutes seules, sans besoin de se dénuder ou de renier leur religion. Les Femen répondent à leurs arguments en assimilant les femmes musulmanes à des esclaves qui ne sont pas capables de voir leur condition d’esclave. Les échanges entre musulmanes et Femen se concentrent d’un côté à faire remarquer l’esprit raciste, islamophobe, néocolonialiste et impérialiste de Femen ainsi qu’à défendre le choix libre du hijab (voile).

De l’autre côté, les Femen critiquent le manque d’empathie de ces femmes vis-à-vis d’autres femmes musulmanes qui meurent ou sont emprisonnées pour ne pas respecter les règles islamiques : « Mettez autant de foulards que vous voulez, si demain vous êtes libres de les enlever et de les remettre le jour suivant, mais n’oubliez pas vos sœurs qui sont des millions à avoir été violées et tuées parce qu’elles ne suivaient pas la volonté d’Allah ! C’est contre cela que nous luttons »[[3]](#footnote-3), répliquait une des Femen sur twitter. Leurs répliques ne convainquent pas les musulmanes outragées par leurs actions et leurs affirmations. Même Amina, après sa libération en août 2013, annonce qu’elle quitte le mouvement Femen, qu’elle juge islamophobe.

En ce qui concerne la construction de la dénonciation de la part d’Amina, nous aborderons l’injustice et les revendications formulées par Amina suite à ce qu’elle appelle une « injustice » liée à l’appartenance du corps et du rôle de l’honneur dans la société tunisienne. Quand nous nous réferons à l’honneur dans cet article nous le comprenons dans le sens de Jocelyne Cesari dans son ouvrage, « Musulmans et républicains » : « L’ethos de l’honneur peut être défini par au moins deux principes, la pureté sexuelle des femmes de la famille dont les hommes sont les gardiens et le système d’échange […] Dans ces sociétés marquées par la logique de l’honneur exister c’est avant tout « être pour autrui », c’est-à-dire vivre sous le regard d’autrui et ressentir la toute-puissance de l’opinion» (Cesari, 1996, p. 23). C’est justement à cette conception de l’honneur représentée par la pureté sexuelle qu’Amina fait allusion dans son message, mais pas seulement. Elle s’attaque tout de même au système patriarcal qui se cache derrière cette perspective de la honte et de l’honneur : d’abord la suprématie masculine, ensuite la vulnérabilité féminine que ce système perpétue.

 « À travers l’organisation de la famille, le système patriarcal maintient les femmes, par une constante suprématie du père, du frère, de l’époux ou du fils, dans des conditions de déconsidération statutaire » (Borrmans, 1977 ; El Khayat-Bannai 1985, Bessis, Belhassen, 1992). Dans ces sociétés, la féminité et la masculinité sont deux dimensions radicalement distinctes qui impliquent pour chaque individu des fonctions, des rôles et des modes de socialisation différents. À travers la définition de la féminité, nous pouvons relever certaines valeurs fondamentales des sociétés maghrébines. La principale est celle de la logique de l’honneur qui structure et organise les rapports au sein du groupe. En effet, dans ces sociétés, la femme représente l’aspect le plus vulnérable de l’honneur familial exposé aux agressions extérieures. C’est pourquoi sa “ faiblesse ” exige la vigilance de tous ses membres masculins. La perpétuation de ce système repose sur la conviction que c’est l’unique ordre social possible qui puisse assurer protection, respectabilité et honneur à la femme » (Tlili, 2002, p. 54).

Cette conception de l’honneur est directement liée à la conduite de la femme, notamment du point de vue de la sexualité et de son comportement en public et en privé. Cependant, l’honneur entretient aussi des liens très forts avec certaines caractéristiques qui sont de fait accolées à la gent féminine : « Son corps est marqué par les signes de la pudeur, la retenue, la fragilité et la faiblesse, antithèse des caractéristiques de la liberté d’expression corporelle et de l’agressivité virile attribuées à la “nature” masculine. » (Tlili, 2002, p. 57) Toute mise en question de ces signes de féminité peut être comprise comme un outrage à l’honneur familial. Avec l’image postée sur le réseau social, Amina brise la loi sociale de deux façons différentes : la revendication par écrit ainsi que la revendication via la nudité de son corps, qui est contraire à tous les signes de féminité cités auparavant. La nudité est non seulement contraire à la pudeur, concept prédominant dans la littérature religieuse musulmane, mais elle est aussi considérée comme une offense à Dieu. Amina met en question les attributs qui sont censés appartenir au monde masculin et féminin, notamment l’agressivité et l’expression corporelle, avec ses actions. Bien évidemment, ceci ne signifie pas que toutes les femmes sont sous la tutelle des hommes en Tunisie, ni d’ailleurs dans les sociétés musulmanes. Il s’agit d’un questionnement des valeurs traditionnelles, qui pour bien de choses ont été dépassées, mais dont certaines persistent dans la société.

Cette critique de la question de l’honneur est placée dans un contexte politique que, selon Amina, l’a poussé à agir. Dans sa publication, Amina revendique « l’appartenance de son corps » pour ensuite mettre en avant que ce corps n’est pas la source de l’honneur de personne. Amina présente donc la question de la non-appartenance de son corps, ce que Joceri appelle «  être pour autrui », comme une injustice, puisque depuis l’enfance elle ressent la dualité entre le corps qu’elle ressent comme le sien et celui qui lui est présenté comme appartenant à Dieu :

« Ce qui me dérange c’est que j’avais grandi avec l’idée dans ma tête que mon corps ne m’appartient pas et que voilà, quand il pleut c’est moi qui tombe malade, quand il fait beau c’est moi qui attrape un bronzage, ça va, quand un flic me tape c’est moi qui sens mal ; quand je fais l’amour c’est moi qui jouis, ce n’est pas Dieu, mon corps m’appartient c’est à moi. Et du coup c’était une contradiction quand j’avais grandi dans ça et « comment mon corps ne m’appartient pas alors que c’est moi qui sens tous ces trucs ? Avant c’était une contradiction, c’était une injustice parce que c’est moi qui sens tous les trucs… c’est comme si je te donne 30 million d’euros et je te dis, voilà c’est à moi, mais toi tu le vois toujours devant toi, c’est vraiment fou quoi ! Et puis aujourd’hui je pense que c’est un truc horrible, je pense, je le considère toujours comme une injustice pour les autres femmes qui sont victimes de ça, il faut changer ce truc, il faut qu’on évolue par rapport à ça. » (Sboui, 2015)

Ensuite, Amina élargit ce sentiment d’appropriation de son corps par autrui au fait qu’en grandissant le corps devient la source de l’honneur familial, ce qui présuppose encore une fois que son corps ne l’appartient pas, car certaines questions vont être imposées par la tradition, notamment la question de la virginité :

« Après quand on grandit un peu, ça devient une question d’honneur aussi, à partir de l’âge de 13 ans on commence à te dire : « tu es notre honneur,  tu es l’honneur de la famille, faut que tu restes vierge, faut pas que tu sors avec des mecs, il ne faut pas que tu fumes, que tu bois, que tu blablabla…On te donne plein de règles à suivre pour devenir la femme parfaite.  » (Sboui, 2015)

Malgré que cette injustice ait été présente depuis toujours, l’arrivée au pouvoir des « islamistes » a été l’étincelle, selon Amina, pour la dénoncer en faisant un parallèle avec des exemples de pays ré-islamisés comme l’Iran, ou le Pakistan.

« Et du coup ça m’a dérangé, mais ce n’était pas tant que ça avant qu’il ait la montée de l’islamisme en Tunisie parce que je voyais un peu l’exemple iranien, l’exemple afghan, l’exemple pakistanais passer devant moi, je voyais exactement ce que… c’est comme si l’histoire se répète en fait. Il fallait qu’on sauve ça, il avait vraiment, heureusement qu’on était conscient les tunisiens de ça et on a pris l’exemple de toutes ces expériences des pays qui étaient développés et après qui sont devenus voilà quoi, ils sont devenus un trou noir dans l’histoire […] Comme moi j’ai vécu en Arabie-Saoudite, je vois ce que ça veut dire un régime islamique, une femme qui vis dans un régime islamique, j’ai compris tout suite qu’est-ce qu’on risque et qu’est-ce que je risque moi personnellement » (Sboui, 2015)

Dans son discours, Amina nourri sa dénonciation avec son vécu, il est question notamment du passage que ses parents ont fait en Arabie Saoudite dans son enfance. Amina met en avant les risques sur sa personne mais aussi sur la collectivité pour remarquer le caractère général de sa dénonciation. Cette technique de montée en généralité est récurrente dans son récit, elle invoque des exemples historiques bien connus du public comme l’Iran ou l’Afghanistan, pour mettre en évidence que sa mise en garde est bien fondée et se situe dans l’intérêt national de « lutter contre la montée islamiste ». Elle opère une seconde généralisation de la question féminine dans des pays à majorité musulmane, ce n’est plus elle la victime de l’injustice mais les femmes au pluriel, non seulement en Tunisie mais aussi dans les autres pays à majorité musulmane.

La construction de la dénonciation tourne autour de la conception de l’honneur et de la respectabilité de la femme, Amina insiste sur les liens entre cette conception et le fait de cacher le corps féminin :

« C’est une grande valeur, le respect que tu dois attendre de la société c’est par rapport à combien de pièce tu portes. C’est vraiment par rapport à ce que tu montres : si tu montres seulement le visage, tu es respecté ; si tu montres les yeux tu es vraiment respecté ; si tu montres rien, tu es vraiment respecté là, il ne faut pas te parler, il ne faut pas… Et ça est devenu comme ça quoi, si tu veux mettre une jupe-mini, fait le, mais après tu ne viens pas dire j’étais violée, ou j’étais harcelée parce qu’on va te dire pour quoi tu as montré ? » (Sboui, 2015)

L’usage de la nudité pour sa dénonciation se présente pour de contrecarrer cette vision de la femme, de sa place au sein de la famille et de la catégorisation de son honneur. Le but étant d’éveiller les consciences, de choquer, grâce à l’usage politique de la nudité.

« Parce que c’est vraiment différent, on est en train de voir des femmes nues, mais c’est différent mais c’est pas comme on le voyait avant, on arrive pas à bander, on arrive pas à vendre de trucs avec ça, c’est pas l’industrie pornographique, c’est la politique, la politique et le corps nu c’est vraiment un mélange explosif, il y a personne qui va se mettre à côté de ce mélange, qui va montrer un soutien, on est pas là pour réveiller le monde, on n’est pas là pour dire au monde, rejoignez-nous. On est là pour déranger le monde, c’est ça le concept de chaque mouvement féministe radicale aujourd’hui, soit Femen, soit PussyRiot, soit Marche de Salope, soit je sais pas, chaque mouvement radical qui utilise le corps soit nu ou pas nu, d’une manière ou d’une autre c’est vraiment le principe (…) Moi j’ai décidé de comment mon corps m’appartient je fais ce que je veux avec, voilà j’avais choisi, moi je ne suis pas en train de blâmer par exemple les actrices qui se sont montrés nus, ou les actrices pornographiques, ou les mannequins… une fois que j’avais décidé c’est moi, c’est mon choix, j’avais décidé d’utiliser mon corps, je l’utilise comme je veux. Et moi, heureusement les Femen, ou n’importe quel mouvement qui est en train d’utiliser le corps, heureusement on a décidé d’utiliser ça pour des raisons politiques, pour des raisons militantes et ça marche en fait, mais ça marche énormément. Il suffit qu’on fasse une seule action qui fasse 5 minutes pour n’importe quelle cause, le lendemain tu trouves tout le monde en train de parler de cette cause qu’avant-hier il y avait personne qui parlait là-dessous » (Sboui, 2015)

Amina met en évidence la puissance des actions « seins nus » par leur capacité de réveiller l’intérêt médiatique. Son choix est certainement influencé par cette capacité de publicisation vu son manque de réseau pour relayer ses revendications : « C’était le moyen le plus possible pour moi à l’école d’exprimer ma rage que j’avais par rapport à ce qui se passait en Tunisie. » (Sboui, 2015). Toutefois, le suivi médiatique ne lui a pas apporté un suivi public. Son acte a été vivement critiqué, la nudité a rendu difficile sa défense par des associations féministes et elle a créé un écart avec la société tunisienne, qui ne partage pas la forme de la dénonciation. En fait, la forme de la dénonciation a repris le dessous de l’essence de la revendication, la question de l’honneur et l’appartenance du corps. La société civile pointe cette question dans leurs discours :

« Sur le fond, chacun est libre de faire ce qu'il veut. Maintenant la démarche dans cette conjoncture est-ce qu'elle était positive pour les femmes ? On avait un débat sur ça. Tout le monde n'était pas d'accord pour qu'on arrive aussi "quelque part mon corps m'appartient" mais en même temps se mettre nue et utiliser le corps. Pourquoi il y a eu débat? Nous nous sommes toujours révoltées contre la nudité et l'utilisation des corps des femmes dans la publicité. Il y avait un double élément. C'était un moment fort parce qu'elle remet en question ce que je vous disais tout à l'heure, c'est qu'on veut contrôler le corps des femmes. Donc il y avait un côté positif mais il y a un côté négatif de cette manière de faire et surtout cette manière de faire qui nous a étonnées dans une conjoncture difficile et qui n'a pas coordonné avec d'autres. Elle était aussi un peu seule, même si elle était soutenue par l'étranger. Nous l'avons soutenue en tant que FIDH, mais aussi en tant qu’ATFD. Même si on pouvait discuter sur le fond, sur sa démarche. Nous l'avons soutenue. » (Cherif, 2015)

Le manque de soutien national, en contraste avec le suivi international, a fortement marqué cette affaire et il a réduit énormément l’impact de ses revendications car jugés trop occidentales et réductrices.

1. **Le (dé)voilement et la femme, l’éternel sujet médiatique.**

Les deux affaires ont joui d’une large médiatisation en Tunisie, et à l’étranger. Nous avons pris à titre d’exemple deux journaux tunisiens francophones et deux journaux de référence français pour mesurer la prégnance du sujet dans les médias nationaux et internationaux.

Dans un laps de temps d’environ un an, 125 articles ont fait l’objet de l’affaire de la Manouba dans le journal tunisien *La Presse*, et 126 dans le journal *Le Temps*. 80% de ces articles apparaissent en Une de deux journaux et sont évoqués lors de plusieurs éditos et des dossiers spéciaux. Une trentaine d’articles sont publiés dans le journal français *Le Monde* et 26 dans *Libération*, cependant il s’agit plutôt de citations ou de brèves pour la plus part d’entre eux.

En ce qui concerne l’affaire d’Amina, pendant les 4 mois qui dure l’affaire, 67 articles ont été publiés par *Libération* et 35 articles dans *Le Monde* en incluant plusieurs Unes, des éditos et des cartes blanches. En Tunisie, *La Presse* a dédié 34 articles à ce sujet, avec une quinzaine d’Une, alors que le *Temps* n’ont publié que 17 article, presque à chaque fois en Une. Précisons également que les articles d’opinion sont très présents dans les médias tunisiens mais aussi dans les médias français.

Ces chiffres nous donnent une idée de l’ampleur de la médiatisation tant en Tunisie qu’en France. Cependant, il faut aborder la différence de traitement médiatique entre les médias nationaux et les médias français de ces deux affaires et des discours subjacents. Le voilement intégral a fait l’objet d’un débat public en Tunisie, des points de vue divergents ont été mis en évidence dans les journaux cités plus haut ; même si une majorité des intervenants se montrent partisans de l’interdiction du niqab et la défense des libertés académiques. Cette tendance s’inverse dans les médias arabophones par contre avec un large appui à la sauvegarde des droits individuels et à la liberté vestimentaire, le tout en mettant en avant l’interdiction dont a fait objet le voile pendant la période de Ben Ali.

La large médiatisation dans les journaux de référence français fait écho aux controverses sur le niqab en France pendant cette même période. Ce parallélisme entre deux « problématiques » communes ouvrent la voie à une plus forte médiatisation. D’un autre côté, le fait que ce soit une université qui est visée par ce qu’ils appellent la « menace islamiste » renvoie au propre discours des acteurs tunisiens qui mettent en avant Les Lumières pour la défense de l’université tunisienne. Ces mêmes acteurs ont une facilité de contact avec les médias français, certains y participent souvent à travers des cartes blanches ou des entrées sur leur propre blog. Les arguments en défense de la liberté vestimentaire ne trouvent pas leur place dans la médiatisation française, seul le niqab en tant qu’objet représentatif du danger islamiste est mis en avant par les intervenants. Cette approche favorise la médiatisation sur une forme très sensationnaliste avec des titres accrocheurs : « La Tunisie des Lumières se bat » ou « Les premiers pas d’un état islamiste ». Ces titrages distillent la peur face à l’ennemi « islamiste ». La médiatisation française fait écho de la vision prototypique de la femme musulmane, systématiquement comme femme opprimée, cette fois-ci par les salafistes, et toujours avec la thématique prototypique du voilement comme sujet phare. L’image folklorique et anecdotique de la question des femmes en Tunisie demeure le traitement normalisé de ce type de sujets.

En outre, la médiatisation de cette affaire a permis la confrontation de deux projets de sociétés, tant dans les médias tunisiens comme dans le français. Toutefois, la grille d’analyse des journaux français a eu plus tendance à la simplification du champ politique tunisien –notamment en le réduisant à une tendance islamiste, donc conservatrice, et une tendance laïque, assimilée à progressiste – et à la mise en avance de la crainte islamiste.

L’affaire d’Amina est médiatisée par les médias tunisiens sans grande pompe et surtout dans un esprit de révolte, les critiques, menaces et jugements de valeurs sur la jeune fille remplissent les pages des journaux, mais aussi des radios et des plateaux de tv. La venue des trois Femen étrangères pour revendiquer la libération d’Amina soulève aussi des questions dans les médias sur le paternalisme, l’ethnocentrisme et la façon irrespectueuse avec laquelle ces femmes ont agi en plein cœur de la capitale du pays. Nous constatons que la médiatisation française, notamment celui de Libération, est très intense et vise le sensationnalisme dans la façon d’aborder le sujet. Amina est présentée comme un icone de la lutte anti-islamiste par ces médias. Elle est revendiquée en tant que contre-exemple parfait de la vision prototypique de la femme opprimée arabo-musulmane. L’emprisonnement est l’occasion pour mettre à l’Une le « sort des femmes tunisiennes » comme le sujet médiatique prioritaire. Un journaliste français, qui préfère garder son anonymat, exprimait lors d’un entretien la pression du journal pour publier des articles concernant la question d’Amina : « pour moi Amina c’était vraiment, j’accordais pas du tout de l’importance à cette affaire, je trouvais ça un peu ridicule, et je faisais de bras de fer et la rédaction me poussait à en parler. J’aurais bien zappé toute cette histoire.» (Journaliste, 2015).

1. **La femme au centre de la confrontation de deux projets de société.**

Tant au niveau médiatique qu’au niveau de la dénonciation des acteurs sur place, ces deux affaires dialoguent dans un contexte postrévolutionnaire dans lequel deux projets de société se confrontent, au moins dialectiquement, dans une espèce de guerre pour installer les bases du futur du pays et de sa société. Le corps de la femme se construit en tant que problème public imbriqué dans une réflexion profonde de l’avenir du pays. Le (dé)voilement devient à ce moment le véhicule des arguments des deux côtés, une sorte de catalyseur qui permet le déploiement d’un dialogue sur la place de la femme dans la société tunisienne. Dans ce contexte, les acteurs concernés par les affaires lancent des arguments et contre-arguments en plaçant le voilement et le dévoilement au cœur de leurs discours :

Ahlem Belhaj, directrice d’une association féministe, aborde cette question en mettant en avant le caractère « contre-exemple » de la mise à nue d’Amina visant à contredire ce mouvement islamiste qui prône le voilement intégral comme source d’honneur pour la femme.

« C’est à travers mon corps que je m’exprime et c’est dans ce sens que j’explique ça comme un retour à des formes de s’exprimer archaïques dans ce sens,(…) c’est une modalité d’expression que est très ancienne ou historique (..) On a un proverbe on arabe qui dis quand on a ras-bol : « Mais je vais me mettre tout nue » donc c’est l’extrême, quand on en peut plus, il y a plus rien à faire c’est vraiment ça. Alors plus rien à faire, je me dénude et dans le cas d’Amina je pense que c’était un cri, elle utilise un cri, donc c’est quelque chose que…pour dire ras-bol quoi, où est-ce que vous allez ? Nous aussi on peut aller loin ! Donc comme il y en a le niqab et il y en a… moi je me dénude, ça m’appartient, ça vous appartient pas donc vous ne pouvez pas me contrôler et mon honneur n’est pas la donc… ». (Belhaj, 2015)

Habib Mellakh, professeur à la Faculté de la Manouba et auteur de l’ouvrage « Manoubistan », sur l’affaire du niqab à l’université, fait de son côté une lecture politique sur l’usage de la femme et du corps de la femme, notamment sur la question du niqab à l’université.

« Parce que la femme est un peu leur (ndlr : les islamistes) talon d'Achille, c'est un peu leur problème la femme. Le corps de la femme c'est leur problème. La limite c'est presque au niveau psychanalytique que ça se passe, au niveau psychologique, la femme c'est leur problème. La femme ce n'est qu'un corps, un corps qu'il faut cacher, qu'il faut voiler. La femme est un objet sexuel. Pour eux, cet édifice idéologique islamiste, c'est une vision de la femme, c'est une vision du rapport entre l'homme et la femme. La femme c'est tabou, c'est un corps qu'il faut constamment cacher, c'est un corps qu'il faut voiler. Si cette femme est émancipée ….c’est à assagir, à récupérer, changer la vision du monde de la femme, à la neutraliser, si on arrivait à ça, ce serait la meilleure manière de gagner la bataille.(…)Je les ai entendu dire dans leur prêche, novembre 2011, que l'homme qui n'oblige pas sa femme à porter le niqab c'est un homme qui accepte qu'elle soit nue. Avoir le visage découvert, c'est être nue. Montrer son visage c'est se dénuder. Et un homme ne peut pas accepter que sa femme se dénude. Le visage devient un organe érotique. Nous on était choqué par le fait que, qu'est-ce qu'il nous prenait nous les enseignants quand ils établissent un tonneau et eux cette barrière qui est le niqab, c'est une manière de dire "vous êtes des obsédés sexuels", "on ne vous fait pas confiance". C'est ça le problème. » (Mellakh, 2015)

D’un autre côté, certains politiciens islamistes comme Habib Khedher mettent l’accent sur des valeurs et des libertés conditionnées par la culture arabo-islamique de la Tunisie pour rejeter la nudité d’Amina et appuyer le voilement intégral.

« Il y a des spécificités concernant une société telle ou telle, c’est pour cette raison qu’on trouve des règles, on trouve des droits, on trouve des mœurs, les traditions, ce sont des mesures qui règlent notre vie communautaire. Si elle est dans sa maison elle est libre de tout faire mais la société … en globalité a ses coutumes, ses mesures, ses règles » « C’est pour cette raison que l’affaire de munaqabat, du niqab, personnellement je suis contre niqab, mais je dois respecter les femmes qui portent le niqab vu la situation qu’on a vécu, ces sont des choses personnelles qui ne touchent aucune autre personne » (Kheder, 2015)

En parallèle à ces discours, il est très révélateur le rôle catalyseur du corps féminin dans une période politique si importante, notamment avec la création d’une nouvelle constitution et la nécessaire adaptation de la législation à ce nouveau texte. D’ailleurs, ces affaires ont travaillé l’ordre du jour politique tunisien à plusieurs reprises et permis d’aborder des questions qui n’étaient pas des priorités politiques jusqu’à est ce que l’affaire ait explosé. L’exemple de la Manouba est très éclairant à ce sujet puisque non seulement a modifié l’ordre du jour politique mais il a permis des questionnements sur le contenu de la nouvelle constitution et sur la direction que ce texte fondateur allait prendre, vers un projet de société ou un autre. Au sujet du niqab, le ministre de l’Enseignement supérieur à l’époque, Moncef Ben Salem, faisait des déclarations dans les médias mettant en avant la possibilité de que la prochaine constitution inclut de lois favorables au niqab :

 « (…) C’est dommage que certaines filles soient empêchées de passer leurs examens parce qu’elles portent le niqab. Je m’étonne que des gens qui font partie de l’élite de la Tunisie (ndlr : vous sous-entendez les universitaires) soient incapables de gérer une si petite affaire. D’autant que leur refus d’accepter des étudiantes voilées se trouvera peut-être un jour contraire à des lois futures. Pour le moment, il suffirait qu’elles suivent les cours dévoilées, en se tournant vers un muret, qu’elles ne regardent pas le professeur. Et pour les examens, que des femmes contrôlent leur identité. »[[4]](#footnote-4)

Cette direction n’est finalement pas acceptée à l’ANC, notamment à cause de l’évolution de l’affaire et du travail du lobbying du groupe des universitaires les problèmes liés au niqab qui ont fini par aider à introduire les libertés académiques dans la nouvelle constitution- écartant ainsi l’ingérence de la religion dans l’éducation. En fait, les professeurs et le groupe d’acteurs concernés autour de l’affaire ont réussi à déposer une demande d’introduction des libertés académiques dans la nouvelle constitution lors d’une réunion avec le Président de l’Assemblée Nationale Constituante, Mustapha Ben Jafar.

La très forte politisation de la Manouba a joué un rôle très important dans le dénuement de l’affaire, puisque les pressions d’un côté et de l’autre ont permis d’avancer vers une tentative de modèle tunisien des interactions entre le politique et le religieux. Cela a servi notamment aussi à une prise de position plus claire du courant islamiste par rapport au salafisme, après un premier moment de connivence. Les islamistes qui au début acceptaient les dérives salafistes afin de garder un certain électorat et par affinité avec l’idée de créer le califat, ils finissent par remettre en question l’approche violente et radicale de leurs congères. La situation de tension de la Tunisie, notamment après l’attaque à l’ambassade américaine et les assassinats politiques a poussé finalement Ennahdha à vraiment se distancier de mouvance salafiste tunisienne. En ce qui concerne la gauche tunisienne, les « modernistes » ils ont dénoncé l’instrumentalisation de la religion dans la vie sociale et politique et défendu la sauvegarde des valeurs universitaires, de l’autonomie institutionnelle et des libertés académiques ainsi que le développement de la tolérance, de l’esprit critique et du renouvellement de la recherche. Ces deux démarches ont favorisé l’inclusion des libertés académiques et dans un sens plus large, l’écriture d’un texte constitutionnel très progressiste.

Du côté d’Amina, la politisation de l’affaire a pris des dimensions moins conséquentes mais il a permis de mesurer les limites du projet de société « progressiste », notamment en prenant l’exemple du manque de soutien de l’opposition face à la persécution politique d’Amina :

« Ça a montré certaines limites dans la gauche. Je pense comme ils ont vu la tendance générale que c'était contre Amina. C'est vrai que la Tunisie est un pays très conservateur. Peut-être pour certains ils ont pensé qu'Amina a fait beaucoup de tort, qu'elle n'aurait pas dû se comporter ainsi, il y a aussi le conflit de générations. Généralement ces associations et partis politiques, ils ne sont pas jeunes, ils sont maitrisés par des personnes d’une autre génération que des jeunes, ils ont leur façon de travailler; peut-être qu'ils ont refusé la méthode d'Amina. Ils ont fait des calculs en disant après tout sa méthode n'est pas bonne et on n'a rien à gagner à la défendre, au contraire on a plus à perdre. » (Meddeb H. , 2015)

Les députées féministes n’ont pas hésité, quant à elles, à signaler l’affaire comme un élément qui aurait « desservi la cause des femmes », cette période étant cruciale en termes de négociations sur le rôle de la femme, sur ses droits, mais aussi la question de ses libertés. L’affaire aurait été utilisée non seulement pour établir des limites, mais aussi comme prétexte pour remettre en question les droits des femmes.

« Ça a été médiatisé, ça nous a desservi, nous qui étions en train de lutter pour ne pas régresser au contraire, maintenir nos droits et pour les faire évoluer et bien je le dis Amina a desservi la question. Elle ne nous a pas aidées, bien au contraire et ça a été utilisé par les islamistes, etc. pour nous dire « regardez si on lui laisse ça (indique un geste avec la main) ils vont prendre ça (augmente la proportion de bras) ». Ça nous a desservies et il a fallu quelque part qu’encore une fois mettre les bouchées doubles pour faire oublier cette histoire et continuer le combat » (Souid, 2015)

La députée Selma Baccar, met en avant l’intention des islamistes de faire passer ce « acte extrémiste » comme un exemple du projet de société « progressiste », ce qui ne correspond pas à la vision de la Tunisie de la gauche.

« Mais j’ai trouvé que c’était une attraction qui a failli nous faire perdre quelque pas vers les points communs gagnés dans la Constitution, plutôt que de nous en faire gagner parce que les gens qui étaient à mi-chemin des intégristes et de nous, disaient « Aaah ! C’est ça la société moderniste que vous voulez ? Vous voulez que les femmes se baladent avec les seins nus » et moi je m’en fous que… les enjeux pour moi de la liberté et des droits de la femme étaient beaucoup plus important que le fait de montrer sa poitrine, ce n’était pas ma cause … Mais c’est le contexte qui était difficile. » (Baccar, 2015)

Au niveau politique, l’influence de ces affaires et les discours qui en découlent, nous questionnent sur le (dé)voilement en tant que détournement de la norme sociale, autant d’un côté que de l’autre. Une espèce de dialogue est convoquée entre une vision très libertaire, représentée par le dénuement, opposée à une vision très culturaliste, mise en scène par le voilement intégral, qui pousse à la recherche d’un juste milieu dans lequel le peuple tunisien puisse se retrouver. Ni l’un, ni l’autre ne sont représentatives des attentes de la population tunisienne, mais ils sont plutôt les deux faces d’une même pièce, qui tournait encore dans l’air à ce moment En tout cas, cette controverse matérialise l’importance de la définition du rôle de la femme dans la société lors de remise en question de la structure légale et politique d’un pays en construction. Elle symbolise aussi l’usage de la religion pour avoir une emprise sur le corps féminin et son imbrication avec la structure patriarcale dans le contrôle de la gent féminine. La féministe égyptienne, Nawal al-Saadawi, résumait cette dichotomie entre le voile et la nudité et de la participation dans cette dichotomie de la propre femme :

« Il n’y a strictement aucune différence entre une femme qui évoluerait nue en public et une femme voilée, toutes les deux étant en réalité obsédées par leur corps. Le combat pour le dévoilement apparait ainsi comme un faux combat : si l’on doit parler de dévoilement, c’est plutôt de celui de l’esprit » (Mestiri, 2015)

# Bibliographie

Boltanski, Luc (1990). *L'amour et la Justice comme compèteneces.* Paris: Gallimard.

Cesari, Jocelyne (1996). *Musulmans et républicains: les jeunes, l'islam et la France.* Bruxelles: Complexe.

Tlili, Fethi (2002). «Statut féminin, modèle corporel et pratique sportive en Tunisie ». *Staps, I*, 53-68.

1. https://politicsofreligion.hypotheses.org/627 [↑](#footnote-ref-1)
2. Agnes de Feo, *La Tunisie et ses femmes salafistes*, 2014. [↑](#footnote-ref-2)
3. <http://www.terrafemina.com/societe/international/articles/24556-muslimah-pride-day-femen-repond-aux-femmes-musulmanes.html>, visité le 1/05/2016. [↑](#footnote-ref-3)
4. http://horchani.blog.lemonde.fr/2013/05/09/tunisie-pour-moncef-ben-salem-le-niqab-et-le-jihad-sont-des-indicateurs-qui-confirment-son-choix-de-societe/ [↑](#footnote-ref-4)